

Dépenses de l'Instruction primaire. Fixation du Contingent communal.

Numéro d'inventaire : 1978.03783 (1-2)

Auteur(s) : A. Firbach

Type de document : texte ou document administratif

Période de création : 4e quart 19e siècle

Date de création : 1879

Description : 2 feuilles imprimées complétées à la main, la plus grande déchirée aux pliures.

Mots-clés : Gestion des personnels : recrutement, nominations, etc.

Coût de l'enseignement : reçus, quittances, bourses, etc.

Filière : École primaire élémentaire

Niveau : Élémentaire

Nom de la commune : La Haye-Aubrée

Nom du département : Eure

Autres descriptions : Langue : Français

Nombre de pages : 3

Lieux : Eure, La Haye-Aubrée

DÉPARTEMENT
DE L'EURE



COMMUNE

de la Haye Aubrée

Nous, PRÉFET du département de l'Eure,

Vu la loi du 19 juillet 1875 ;

Vu la circulaire ministérielle en date du 24 novembre dernier nous prescrivant de fixer le contingent de chaque commune pour le paiement du traitement des Instituteurs et Institutrices communaux,

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Le contingent de la commune d*e la Haye Aubrée* pour le paiement du traitement des Instituteurs et Institutrices communaux en 1876 est fixé à la somme de *900^f*.

ART. 2. —

Evreux, le 4 décembre 1875.

DÉPARTEMENT
DE L'EURE
DÉPENSES
DE
l'Instruction Primaire
DE 1880
FIXATION PROVISOIRE
DU
Contingent communal

Nous, Préfet du département de l'Eure, Chevalier de la Légion d'honneur,
Vu la loi du 19 juillet 1875;
Vu la circulaire de M. le Ministre de l'intérieur en date du 24 novembre 1875, et celle de M. le Ministre de l'Instruction publique en date du 30 août 1877;
Vu les articles 604, 605 et 612 de l'instruction générale du 20 juin 1859, sur le service de la comptabilité des receveurs des finances;
Vu l'état de dépenses produit par M. l'Inspecteur d'académie,

ARRÊTE :

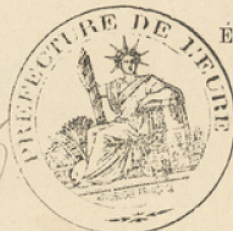
Le Contingent de la commune d *Haye Aubrie (s)* pour le paiement des traitements des instituteurs et institutrices, en 1880, est fixé provisoirement ainsi qu'il suit :

RESSOURCES COMPRENANT LE CONTINGENT COMMUNAL								TOTAL des ressources ou contingents commu- naux
PROVENANT DE LA COMMUNE						SUBVENTIONS		
DONS ET LEGS	REVENUS ordinaires	CENTIMES spéciaux	CENTIMES extra- ordinaires	RÉTRIBUTION scolaire	REVERSEMENTS des subventions reçues en trop sur les exercices précédents	du dépar- tement	de l'État	
		353		197			400	950

Evreux, Imp. RODT, imp. - 1473

POUR EXTRAIT CONFORME :
Le Secrétaire général,

J. Dupont



Évreux, le 19 novembre 1879.

Le Préfet de l'Eure,
A. FIRBACH.

